

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (O.N.F.)**  
**L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (O.N.C.F.S.)**  
**LA GENDARMERIE NATIONALE**  
**en tournée "Police de l'Environnement"**

Ce dimanche 27 mai sur le massif des Alpilles et de la Montagnette, une tournée de surveillance a été organisée à l'initiative de l'O.N.F.

Ce jour-là, l'attention des agents assermentés s'est portée sur le respect de la réglementation en vigueur sur les bons usages du public en milieu naturel et forestier. Une attention particulière a été portée sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

La sensibilisation de nombreux usagers a été réalisée tout au long de la journée sur les deux massifs.

Les vététistes ont été sommés de rester sur les pistes forestières. La circulation des VTT étant interdite en milieu naturel (code de l'environnement).

Ce jour-là aucune infraction caractérisée n'a été relevée.

Régulièrement tout au long de l'année l'O.N.F. réalise des patrouilles de police de l'environnement sur les territoires dont il a la gestion (Forêts communales, Domaniales, Départementales, ...).

A titre de rappel la pénétration d'un véhicule à moteur (voiture, moto, quad..) sur une piste forestière non ouverte à la circulation publique est sanctionnée par une amende de 4<sup>ème</sup> classe (135€).

Ces opérations de contrôle sont souvent organisées en collaboration avec la Gendarmerie nationale, la Police Nationale, la Police municipale et avec le concours des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.).

A partir du 1<sup>er</sup> juin l'arrêté préfectoral définissant les règles d'accès au massif s'appliquent jusqu'au 30 septembre. Les jours autorisés d'accès au massif sont consultables la veille de chaque jour (à partir de 18 heures) sur le site internet de la préfecture des Bouches du Rhône <http://www.ancien.paca.gouv.fr/files/massif/index.php> ou sur l'application smartphone « MyProvence balade », ou en appelant au 0 811 20 1 13 ou sur le site internet <https://www.myprovence.fr/enviedebalade>.